



UNSA INFOS



Rouffach, le 23/4/2024

## Nouvelles règles d'indemnisation des heures supplémentaires, des missions HUBLO et du remplacement inopiné : (...) ??

La Direction avait précisé que les nouvelles règles seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril. Cependant, au moment de cette rencontre mensuelle Syndicats/Direction du 9 avril 2024, **aucune note « officielle »** n'avait été transmise aux professionnels.

**Est-il respectueux de rappeler des professionnels sur leurs repos ou de leur demander d'effectuer des heures supplémentaires sans même les informer de toutes les nouvelles conditions d'indemnisation ?**

A partir du  
1<sup>er</sup> avril 2024

### Les évolutions positives défendues par l'UNSA :

Le remplacement inopiné : rétablissement de la possibilité du paiement avec majoration (**proposition uniquement faite par l'UNSA**).

Paiement avec la **même majoration** que pour les heures supplémentaires, et avec une **distinction travail de :**

- jour (+1,26),
- nuit (+2,52),
- dimanches et fériés (+2,1).

**Cette évolution positive a été retenue par la Direction.** Nous attendons l'actualisation du protocole de remplacement inopiné.

**Pour des précisions complémentaires concernant le remplacement inopiné, n'hésitez pas à nous appeler !**



**Nous restons mobilisés pour défendre des propositions qui amélioreront la reconnaissance de vos heures supplémentaires !**

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    